

Frédéric Lebaron

## Action collective et précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche

A travers le cas des mobilisations de "personnels précaires" dans l'enseignement supérieur et la recherche (je pense d'abord aux divers mouvements de chargés de cours, d'allocataires, de doctorants, de candidats aux concours de recrutement, etc, qui se sont développés depuis quelques années), ce sont des mécanismes très généraux que l'on peut voir à l'oeuvre. Les "entrants", dans cet univers comme dans d'autres, se caractérisent surtout négativement : absence de statut stable, revenus faibles et irréguliers, incertitude à l'égard de l'avenir et plus largement diverses formes de subordinations objectives et subjectives<sup>1</sup> (nécessité de se consacrer à des tâches déqualifiées "alimentaires", dépendances mandarinales de toutes sortes, difficulté à parler en public dans les réunions de titulaires, etc.). Corrélativement, les formes d'engagement collectif que l'on rencontre chez ces personnels structurellement "précaires" oscillent entre l'inaction totale (quasi-absence de syndicalisation, implication faible ou nulle dans les négociations collectives et les instances institutionnelles de tous ordres...) et des mobilisations parfois intenses, mais très localisées dans le temps, l'espace géographique et le système universitaire (refus de corrections, conflits sur le paiement de vacances...)<sup>2</sup>. Les organisations d'entrants apparaissent, lorsqu'elles existent, comme presque exclusivement fondées sur des références "catégorielles", qui sont proches de l'expérience vécue par les jeunes chercheurs, mais reproduisent assez directement les divisions institutionnelles du monde universitaire : des collectifs de PRAGS répondent aux collectifs de chargés de cours (et réciproquement), des associations de scientifiques, qui sont les plus structurées, militent en *surfant* sur le *web* (avec beaucoup de facilité, ce qui les rend très visibles pour le ministre) et les membres de l'association des jeunes politistes se définissent, significativement, comme "candidats aux métiers de la science politique". Le champ des organisations d'entrants donne ainsi une image à peine déformée des distinctions diverses qui

---

<sup>1</sup> Cf. C.Soulié, "Précarité dans l'enseignement supérieur. Allocataires et moniteurs en sciences humaines", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 115, décembre 1996, p.58-64 ; R.Lesaout, G.Loirand, "Les chargés d'enseignement vacataires : les paradoxes d'un statut pervers", texte à paraître dans *Genèses*. Voir également le texte à paraître du collectif contre la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en sciences sociales ("Appel pour une transformation des conditions d'apprentissage et d'exercice de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales").

<sup>2</sup> Qu'il suffise d'évoquer les mouvements de chargés de cours dans les départements de sociologie d'Evry, de Nanterre, de Nantes, qui se sont plutôt mal terminés pour les "précaires", parfois après des phases de mobilisation importante.

traversent l'enseignement supérieur : sciences "dures" contre sciences "molles", agrégés contre doctorants issus de l'université, etc..

Ce constat d'un univers peu mobilisé ou largement prisonnier des cadres institutionnels semble tellement général qu'il faut le considérer comme une sorte de loi, qu'on retrouverait sans doute dans d'autres pays et à d'autres époques. Mais le contexte actuel de néo-libéralisme fragilise encore plus la position relative des entrants et tend à donner aux rapports intergénérationnels une dimension plus conflictuelle<sup>3</sup>. La contractualisation de la recherche multiplie les sources de dépendances. La faiblesse des budgets publics conduit à l'éviction croissante des entrants des procédures d'allocation des ressources comme ils le sont des décisions pédagogiques et "politiques" importantes. Une telle situation révèle aussi le fait que les organisations syndicales d'universitaires et de chercheurs tendent spontanément à défendre et à promouvoir en premier lieu les titulaires : elles tentent bien sûr d'intégrer les revendications des entrants, mais il s'agit peut-être surtout d'éviter l'apparition de nouveaux concurrents, assez proches de ce qu'ont pu être les "coordinations" dans d'autres univers. Les titulaires ont, dans l'enseignement supérieur, le monopole de la sélection de leurs pairs parmi les "candidats à l'entrée dans le champ", même s'ils ne contrôlent que très partiellement les flux (déterminés d'abord par les rapports de forces internes au ministère). La pression néo-libérale à la baisse des budgets publics a engendré une restriction générale qui a renforcé, parmi eux, ceux qui avaient déjà le plus de pouvoir sur l'institution et sur les recrutements, une sorte d'*establishment*, qui exploite les ressources multiples de la domination mandarinale.

Face à ces conditions très particulières, les entreprises collectives d'entrants ont peu de légitimité interne, et sans doute d'autant moins qu'elles se contentent de revendications corporatistes -plus de postes, une modification des conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur...-, aussi légitimes soient-elles. Elles n'ont pas les moyens institutionnels (en dehors de la pression externe sur les syndicats) pour parvenir à des changements durables et, au contraire, leurs limites et leur essoufflement risquent d'engendrer déceptions et ressentiments parmi leurs membres. Plusieurs atouts existent néanmoins aujourd'hui, qui pourraient permettre de modifier assez profondément le rapport de forces dans l'enseignement supérieur et la recherche. La première est l'existence en France, en Europe et dans le monde, d'un "mouvement social" de lutte contre la précarisation, qui donne aux collectifs d'entrants une légitimité incontestable, même pour ceux qui voient dans des groupes non syndicaux une remise en cause potentielle du syndicalisme (en tout cas de l'idée qu'ils s'en font). L'apparition de nouveaux syndicats (SUD-Education), mais aussi de courants critiques actifs dans les grandes fédérations et confédérations, empêchent d'ailleurs plus que jamais de considérer la situation comme figée, surtout si l'on tient compte de l'extrême faiblesse du taux de syndicalisation dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le mouvement contre la

---

<sup>3</sup> Cf. ARESER, *Quelques diagnostics et remèdes urgents pour une université en péril*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1997, p.46-48.

précarisation de l'enseignement supérieur peut ainsi se situer de plainpied dans le mouvement social, et même devenir l'une des forces motrices du refus de la précarisation, en étendant les intérêts des futurs universitaires et chercheurs (surtout en sciences sociales) à des sujets qui devraient les préoccuper particulièrement : la pression économique à la précarisation du travail, la dégradation des services publics, la mise à l'index des étrangers...

L'autre atout dont disposent les entrants est le constat de la nécessité de mieux définir les critères de sélection scientifique à l'entrée du champ universitaire, de promouvoir la transparence, et de favoriser tous les mécanismes institutionnels pouvant permettre d'améliorer la qualité et la légitimité des recrutements. Il s'agit pour les collectifs de précaires d'intervenir non seulement sur les conditions de possibilité d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité, et contre les inégalités face aux carrières qu'ils offrent, mais d'intervenir également, très directement, dans la définition du mode de fonctionnement des différentes disciplines. Car une partie de la démoralisation qu'ils ressentent aujourd'hui est directement liée au sentiment d'arbitraire qui est en train de se développer face à des procédures trop souvent "opâques et bâclées", pour reprendre l'expression d'un collectif de candidats aux concours de recrutement en sociologie<sup>4</sup>. C'est en combinant ces deux axes que nous pouvons aujourd'hui espérer, sinon inverser, du moins "contrer" la tendance à la dégradation dont un nombre croissant d'universitaires et de chercheurs sont ou risquent à terme d'être les victimes.

---

<sup>4</sup> Collectif, "Le recrutement des maîtres de conférences à l'université. Chronique d'une procédure opaque et bâclée", *Genèses*, 25, décembre 1996.